



ATTESTATION DE FORMATION A LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS



Durée
1 jour



Présentation

Renouvellement de l'attestation de formation initiale.

La formation à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales a pour finalité de maintenir et de développer une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des personnes exposées à des fins de diagnostic ou de thérapie.

Candidature :

Le dossier doit comporter :

- * une lettre de motivation
- * un CV
- * une copie du diplôme de docteur en chirurgie dentaire
- * une copie de la carte d'identité ou passeport et/ou visa

Le dossier complété est à envoyé à [✉ odonto-permanente@montpellier.fr](mailto:odonto-permanente@montpellier.fr)



Objectifs

- * Appliquer, acquérir et/ou renouveler ses connaissances en radioprotection (attestation de radioprotection valable 10 ans) (arrêté du 18/05/2004).
- * Mettre en œuvre la réglementation sur la radioprotection des patients.
- * Contrôle des connaissances en fin de séance.

Admission

Les + de la formation



Conditions d'accès

- * Être Docteur en chirurgie dentaire.
- * Avoir obtenu l'attestation depuis 10 ans pour le renouvellement.

Candidature :

Le dossier doit comporter :

- * une lettre de motivation



- * un CV
- * une copie du diplôme de docteur en chirurgie dentaire
- * une copie de la carte d'identité ou passeport et/ou visa

Le dossier complété est à envoyé à ([✉ odonto-permanente@montpellier.fr](mailto:odonto-permanente@montpellier.fr))

Droits de scolarité

350 €

Capacité d'accueil

30

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Virginie Lachiche

Responsable pédagogique

Jean Christophe Egea

Service scolarité

✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté d'Odontologie

En savoir plus

Faculté d'Odontologie

✉ <https://odontologie.edu.umontpellier.fr/formation-continue/formations-pour-2023-2024/attestations/attestation-de-formation-a-la-radioprotection-des-patients/>